Image not found or type unknown

Gezndarme penetre dans propriete

Par **domy**, le **04/12/2015** à **19:09**

bonjour,

à l entrée de ma propriété j 'ai une chaine et "inscrit propriété privée, interdiction d'entrée, attention aux chiens".
J'étais dans une chambre de ma maison et par la fenêtre, j'aperçois un gendarme en train de regarder chez moi.
Je parlais au téléphone. Du coup j'ai raccroché et je suis allée dehors, (je vis à la campagne).
et là, je dis bonjour, un gendarme s'approche de moi,(que je ne connais pas)et me dit "nous sommes là, pour des problemes de voisinage.
étonnée je lui ai dis, je m'entends trés bien avec mes voisins.
Il m a regardé et m'a dit " c'est avec moi que vous avez des problèmes, je suis proprètaire de la maison après le ru, (environ 800 m), vos chiens viennent près de chez moi.
Ma chienne était dehors avec moi, il tapait du pied pour l'exciter, mais ma chienne trés gentille n'a rien dit.
mes chiens jouaient avec les chiens de l'ancien propriétaire de sa maison et d'ailleurs l'ancien propriétaire aimait nos chiens.
Il m'a dit vous devait cloturer ou enfermer vos chiens. (mon terrain fait 6500 m2).
Pourquoi ne pas ne m'a t il pas telephoné ?
cela fait 1 mois 1/2 qu'il habite dans sa maison
A la place il est venu en uniforme pour me faire peur. Que faire de cet abus de pouvoir. Il m a fait peur, parce que je le sens mauvais.
L'uniforme donne t il des pouvoirs ?
ce gendarme avait il le droit de pénétrer dans ma propriété, je veux réagir pour que des gens comme lui n utilise pas l'uniforme pour son besoin personnel.

merci
j'étais tellement en colère que j en ai oublié la politesse veuillez m en excuser

Bonjour,
La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".
Merci pour votre attention...

Par **youris**, le **04/12/2015** à **20:31**

bonjour,

vos chiens n'ont pas à se promener sur le domaine public ou accessible au public sans être tenu en laisse.
sur le plan purement juridique, le gendarme a donc raison de vous rappeler que vos chiens ne doivent pas divaguer chez les voisins ou sur le domaine public par contre il n'a sans doute pas utiliser la méthode la plus adaptée.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés